

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2<sup>ème</sup> convocation**  
**22/06/2024 à 18h30**  
**MAISON DES SOCIETES SQUARE GRIMMA 69500 BRON**  
**PROCES VERBAL**

**Ordre du Jour :**

- Adoption par l'assemblée générale de la ligue de Taekwondo Auvergne Rhône Alpes des nouveaux statuts type, validés par Me MEYNET, pour le compte de la FFTDA, en date du 22/04/2024.

**Quorum AG Extraordinaire :**

*Art 17 ; L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins des membres représentants la moitié des voix, sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée doit se tenir dans les meilleurs délais. Les membres doivent être convoqués au minimum 15 jours avant la date de cette nouvelle assemblée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum. L'Assemblée Générale non soumise à quorum peut être convoquée préventivement, avant la tenue de celle assujettie à une condition quorum.*

**Clubs présents et représentés :**

La liste d'émargement fait apparaître la présence ou représentation des clubs suivants :

- Académie Grand Lyon TKD, Gones Dojang TKD, TKD Education, CTS TKD Sillans

En l'absence de la secrétaire générale pour raisons de santé, Michel GIRAUD assure le secrétariat de séance.

**Quorums**

L'Assemblée Générale Extraordinaire statuant en 2<sup>ème</sup> convocation, aucun quorum n'est requis. L'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

**Résolution :**

Après avoir donné lecture des statuts proposés à l'adoption, et répondu aux questions posées, le président met l'adoption des statuts type des ligues et comités au vote des présents et représentés :

- Votes contre : 0, Abstention : 0
- Les nouveaux statuts sont adoptés par l'assemblée générale.
- Le président est chargé d'effectuer toutes démarches auprès des services préfectoraux dans les 3 mois à dater de la signature du présent procès-verbal.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, le président remercie les participants et lève la séance à 20h00.

Fait à Bron le 30/06/2024

F. SERRANO, président

Le secrétaire de séance

M. Giraud

